

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 septembre 2012

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2012-8-2-4

Service consulté

COTISATION 2012 - COMITE REGIONAL DU TOURISME

Résumé : Il est proposé que le Département, en tant que membre du Comité Régional du Tourisme, s'acquitte de sa cotisation annuelle pour un montant de 1 680 €.

Le Département du Haut-Rhin est membre du Comité Régional du Tourisme d'Alsace (CRT).

Le CRT a été créé en 1990 à l'initiative du Conseil Régional d'Alsace, qui lui « *confie tout ou partie de la mise en oeuvre de sa politique du tourisme, notamment dans le domaine des études, de la planification, des assistances techniques à la commercialisation, de la promotion et de la communication* » (extrait des statuts du CRT).

Il compte plusieurs membres, dont notamment le Conseil Régional d'Alsace, les deux Départements, les deux Agences de Développement Touristique, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Alsace (CESER), la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre des Métiers d'Alsace, la Maison de l'Alsace à PARIS ainsi que les villes de STRASBOURG, MULHOUSE et COLMAR.

En tant que membre de droit, le Département du Haut-Rhin est présent à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration du CRT, ce qui lui permet d'être associé à la politique mise en oeuvre.

Le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 1 680 € pour 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'approuver le versement de la cotisation 2012 au Comité Régional du Tourisme pour un montant de 1 680 € ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 011, fonction 94, nature 6281, programme F641 du budget départemental ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2012

**Cotisations
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COT03522	COMITE REGIONAL DU TOURISME Cotisation annuelle au titre de 2011	1 680,00
Total		1 680,00